

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2020

Date de convocation : 30 janvier 2020
 Date d'affichage : 31 janvier 2020
 Conseillers en exercice : 14
 Conseillers présents : 13
 Conseillers absents : 01
 Conseillers ayant donné pouvoir : 00

Le 6 février 2020 à 18h30, le Conseil municipal de Montvalezan s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Claude Fraissard, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude Fraissard, Maire, Arlette Noir, Jean-Pierre Maitre, Thierry Gaide, Laurent Hanicotte, adjoints, Hervé Possoz, Alexandre Fraissard, Gilles Maitre, Thibault Gaidet, Jean-Luc Hamelin, Dominique Maitre, Romain Bagne, Laetitia Cerisey, conseillers

Etaient excusés : Maroussia Daolio, conseiller

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, **Laurent HANICOTTE**, est désigné à l'unanimité et accepte cette fonction.

Approbation du dernier Compte Rendu.

Information sur les décisions

Date	Objet	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
27/01/2020	Paire de chaines pour Komatsu et MOUNTY	RCS	5 956,50 €	7 147.80 €
28/01/2020	Fleurs	FLEURIJARDIN	4 226.50 €	4 699.15 €
06/02/2020	garde corps sur mur accès école	VRD	6 300.00€	7 560.00€
06/02/2020	réparation fuite Galopins	BIANCO	3 895.00€	4 674.00€
06/02/2020	meubles pour l'école	Menuiserie Savoisienne	2 521.00€	3 025.20€

1. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES - RH

Délibération n°2020_007 : AG - Rythmes scolaires et garderies – institution des tarifs

Monsieur le Maire rappelle le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques qui permet la mise en place d'une semaine de 4 jours.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 16 mai 2019 instituant le rythme scolaire sur 5 matinées et 3 après-midis.

Monsieur le Maire indique que les services de l'Education Nationale souhaitent une délibération des communes sur les rythmes choisis pour l'année scolaire à venir 2020-2021.

Après débat, Monsieur le Maire propose de délibérer :

- ⇒ pour le maintien des rythmes scolaires sur l'année 2020-2021 comme suit: classe le lundi toute la journée ; le mardi toute la journée ; le mercredi matin ; le jeudi toute la journée ; le vendredi matin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 POUR, 2 CONTRE, APPROUVE le maintien des rythmes scolaires, année 2020-2021, comme suit : classe le lundi toute la journée ; le mardi toute la journée ; le mercredi matin ; le jeudi toute la journée ; le vendredi matin. INFORME le représentant de l'éducation nationale.

Délibération n°2020_008 : AG - Concours communal des maisons et jardins fleuris – création d'une catégorie – prix « Nicolas Gaide »

Monsieur le Maire rappelle l'attachement tout particulier qu'avait Nicolas Gaide au Concours Communal des Jardins et Maisons Fleuris. Il a assuré avec passion le pilotage du jury pendant

de très nombreuses années. Ancien élu, il avait été également à l'origine des démarches qui conduisirent la commune à obtenir 2 fleurs au concours Régional des Villes et Villages Fleuris.

Dans le cadre du concours communal des maisons et jardins fleuris, Monsieur le Maire propose de créer une catégorie supplémentaire récompensant le lauréat le plus marquant du concours (toutes catégories). Pour rendre hommage à Nicolas Gaide, cette nouvelle catégorie sera dénommée : le prix Nicolas Gaide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la création d'une catégorie supplémentaire au concours communal des Jardins et Maisons Fleuris, dénommée prix « Nicolas Gaide » et récompensant le lauréat le plus marquant « toutes catégories ».

Délibération n°2020_009 : RH - Tableaux des effectifs et des emplois permanents – transformations

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Emploi permanent – Attaché à temps complet suppression et création Adjoint administratif à temps complet

Suite à la mutation de l'agent en charge du service urbanisme foncier juridique le poste d'attaché est vacant depuis le 5 novembre 2019. Afin de remplacer cet agent, nous souhaitons recruter un adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} avril 2020.

Adaptation de l'emploi au grade de l'agent recruté.

Le comité technique paritaire lors de sa séance du 23 janvier 2020 a émis l'avis suivant :

- Les représentants des collectivités a émis un avis favorable à l'unanimité
- Les représentants du personnel a émis un avis favorable à l'unanimité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de supprimer le poste d'Attaché à temps complet et de créer un poste d'Adjoint administratif à temps complet. DIT que le tableau des effectifs et des emplois permanents sera modifié en conséquence.

Délibération n°2020_010 : FIN - SPA LA ROSIERE – Tarifs – Approbation

Le SPA LA ROSIERE est géré en régie directe par la Commune, le Conseil municipal en a approuvé les tarifs lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2018.

Il apparait aujourd'hui nécessaire de compléter la grille ci-dessous suite aux modifications de tarifs:

Grille Tarifaire "SpA la Rosière"					
Prestations	Prix	10%	15%	20%	25%
Soin Visage					
Essence de Lumière (30min)	30,00 €	27,00 €	25,50 €	24,00 €	22,50 €
Soin Visage Detox Urbain (50min)	65,00 €	58,50 €	55,25 €	52,00 €	48,75 €
Source de jeunesse (50 Min)	70,00 €	63,00 €	59,50 €	56,00 €	52,50 €
Au rythme des saisons Clé des champs (50min)	70,00 €	63,00 €	59,50 €	56,00 €	52,50 €
Rituels					
Au Bonheur des pieds (50min)	55,00 €	49,50 €	46,75 €	44,00 €	41,25 €
Modelage de saison (50min)	65,00 €	58,50 €	55,25 €	52,00 €	48,75 €
Soin signature Spa la Rosiere	90,00 €	81,00 €	76,50 €	72,00 €	67,50 €
Plénitude et Bien-être (80 min)	90,00 €	81,00 €	76,50 €	72,00 €	67,50 €
Balade de saison Clé des champs (120min)	115,00 €	103,50 €	97,75 €	92,00 €	86,25 €
Massages					

Aromathérapie (50min)	50,00 €	45,00 €	42,50 €	40,00 €	37,50 €
Aromathérapie (80min)	80,00 €	72,00 €	68,00 €	64,00 €	60,00 €
Massage Femme enceinte (75min)	90,00€	85,00€	81,00€	76,50 €	72,00 €
Sportif (25min)	45,00 €	40,50 €	38,25 €	36,00 €	33,75 €
Sportif (50min)	80,00 €	72,00 €	68,00 €	64,00 €	60,00 €
Décontractant (25min)	45,00 €	40,50 €	38,25 €	36,00 €	33,75 €
Décontractant (50min)	80,00 €	72,00 €	68,00 €	64,00 €	60,00 €
Pierres chaudes de Basalte (70min)	90,00 €	81,00 €	76,50 €	72,00 €	67,50 €
Reflexologie plantaire (40min)	50,00 €	45,00 €	42,50 €	40,00 €	37,50 €
Duo (parent/enfant) (50min)	110,00 €	99,00 €	93,50 €	88,00 €	82,50 €
Duo Adulte (50min)	110,00 €	99,00 €	93,50 €	88,00 €	82,50 €
Espace bien-etre					
Entrée Spa de 10H à 16H	15,00 €	13,50 €	12,75 €	12,00 €	11,25 €
Entrée Spa de 16H à 20H	20,00 €	18,00 €	17,00 €	16,00 €	15,00 €
Forfait 3 jours Spa 16H-20H	50,00 €	47,50 €	45,00 €	42,50 €	40,00 €
Forfait 3 jours Spa 10H-16H	40,00 €	38,00 €	36,00 €	34,00 €	32,00 €
SpA la Rosière privatisé 2H	400,00 €	360,00 €	340,00 €	320,00 €	300,00 €
Forfait 3 soins (décontractant, rituel signature, soins visage éclat)	180,00 €	171,00 €	162,00 €	153,00 €	144,00 €
Forfait 3 soins au choix -10% Sur le tarif total					

<i>Offre de la saison Hiver 2019/2020</i>	
Offres Possibles	
<u>PROMOTIONS</u>	
Réflexologie plantaire (40min)	40,00 €
SpA la Rosière Expérience (80min)	75,00 €
Pureté des hautes montagnes (50min)	50,00 €
Offre saisonnier (prestations avant 16h)	10%
Carte Propriétaire (prestations avant 16h)	10%
Accord de groupe (prestations avant 16h)	5%
<u>Prestations</u>	
Pure Relaxation 1 Séance	15,00€
Parcours réveil 1 séance	29,00 €
Parcours réveil 5 séances	145,00 €
Sophrologie 1 séance	9,00 €
Sophrologie 5 séances	45,00 €
Réflexologie plantaire 1 séance	9,00 €
Réflexologie plantaire 5 séances	45,00 €
Initiation Auto Massage 1 séance	9,00 €
Initiation Auto Massage 5 séances	45,00 €
Offre Bus Bourg saint Maurice	15%

Entrée SpA Offerte					0,00 €
Produits	Prix	5%	10%	15%	20%
CLE DES CHAMPS					
Sérum Printemps	65,00 €	61,75 €	58,50 €	55,25 €	52,00 €
Sérum ÉTÉ	65,00 €	61,75 €	58,50 €	55,25 €	52,00 €
Crème visage print/Été	59,00 €	56,05 €	53,10 €	50,15 €	47,50 €
Gommage visage print/été	42,00 €	39,90 €	37,80 €	35,70 €	33,60 €
Masque visage print/été	62,00 €	58,90 €	55,80 €	52,70 €	49,60 €
Gommage corps print/été	49,00 €	46,55 €	44,10 €	41,65 €	39,20 €
Huile corps print/été	39,00 €	37,05 €	35,10 €	33,15 €	31,20 €
Offre duo jambes légères	39,00 €	37,05 €	35,10 €	33,15 €	31,20 €
Sérum Automne	65,00 €	61,75 €	58,50 €	55,25 €	52,00 €
Sérum Hiver	65,00 €	61,75 €	58,50 €	55,25 €	52,00 €
Coffret Découverte Acide hyaluronique + Sérum	15,00 €	14,25 €	13,50 €	12,75 €	12,00 €
Ampoule Acide Hyaluronique	47,50 €	45,12 €	42,75 €	40,37 €	38,00 €
Crème visage aut/hiv	59,00 €	56,05 €	53,10 €	50,15 €	47,50 €
Masque Gommant aut/hiv	62,00 €	58,90 €	55,80 €	52,70 €	49,60 €
Gommage corps aut/hiv	49,00 €	46,55 €	44,10 €	41,65 €	39,20 €
Lait corps aut/hiv	29,00 €	27,55 €	26,10 €	24,65 €	23,20 €
Contour de l'œil	45,00 €	42,75 €	40,50 €	38,25 €	36,00 €
Baume des saisons 50ml	35,00 €	33,25 €	31,50 €	29,75 €	28,00 €
Baumes des saisons 200 ml	79,00 €	75,05 €	71,10 €	67,15 €	63,20 €
Lait démaquillant	28,50 €	27,07 €	25,65 €	24,22 €	22,80 €
Eau florale de rose	25,00 €	23,75 €	22,50 €	21,25 €	20,00 €
Eau florale de Romarin	25,00 €	23,75 €	22,50 €	21,25 €	20,00 €
Eau florale de fleur d'oranger	25,00 €	23,75 €	22,50 €	21,25 €	20,00 €
HUILE SPA LA ROSIERE					
Huile Décontractante 50ml	12,00 €	11,40 €	10,80 €	10,20 €	9,60 €
Huile Décontractante 100ml	24,00 €	22,80 €	21,60 €	20,40 €	19,20 €
Huile relaxante millepertuis 50ml	12,00 €	11,40 €	10,80 €	10,20 €	9,60 €
Huile relaxante millepertuis 100ml	24,00 €	22,80 €	21,60 €	20,40 €	19,20 €
Huile relaxante Edelweiss 50ml	12,00 €	11,40 €	10,80 €	10,20 €	9,60 €
Huile relaxante Edelweiss 100ml	24,00 €	22,80 €	21,60 €	20,40 €	19,20 €
Huile relaxante Argan 50ml	12,00 €	11,40 €	10,80 €	10,20 €	9,60 €
Huile relaxante Argan 100ml	24,00 €	22,80 €	21,60 €	20,40 €	19,20 €
SAVON					
Pureté	8,00 €	7,60 €	7,20 €	6,80 €	6,40 €
Sérénité	8,00 €	7,60 €	7,20 €	6,80 €	6,40 €
Vitalité	8,00 €	7,60 €	7,20 €	6,80 €	6,40 €
Détente	8,00 €	7,60 €	7,20 €	6,80 €	6,40 €
Générosité	8,00 €	7,60 €	7,20 €	6,80 €	6,40 €
Gourmandise	8,00 €	7,60 €	7,20 €	6,80 €	6,40 €
MAILLOT DE BAIN					
Femme 1 pièce	15,00 €	14,25 €	13,50 €	12,75 €	12,00 €
Femme 2 Pièces	15,00 €	14,25 €	13,50 €	12,75 €	12,00 €
Homme Boxer	15,00 €	14,25 €	13,50 €	12,75 €	12,00 €
Homme Slip	10,00 €	9,50 €	9,00 €	8,50 €	8,00 €
DIVERS					
Draps de bain	35,00 €	33,25 €	31,50 €	29,75 €	28,00 €
Peignoir de bain	55,00 €	52,25 €	49,50 €	46,75 €	44,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le tableau des tarifs présenté ci-dessus.

Délibération n°2020_011 : FIN - Mise à jour des tarifs municipaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

- les tarifs pour la location des studios, appartements, garage, local, cave dans les bâtiments communaux, selon les tarifs A et B

TARIFS HORAIRES POUR INTERVENTION EN REGIE		
Engin + agent		
Tracteur		75,00 €
Chargeuse		100,00 €
Camion plateau/benne (Mascott, Bremach, Piaggio,...)		60,00 €
Véhicule de remorquage/treuilage		110,00 €
Chenillette damage		90,00 €
Mini pelle		60,00 €
Agent seul		40,00 €
Stationnement		
Places couvertes communales		50,00 € / semaine
		10,00 € / journée
TARIFS DE PRISE EN CHARGE MATERIAUX INERTE		
Prise en charge des matériaux inertes après transport sur site		3,00€ net/m ³
APPROBATION DE LA CONVENTION ET DES TARIFS POUR LE DENEIGEMENT DES PROPRIETES PRIVEES		
<p>le tarif selon la méthode suivante : un forfait de gestion-suivi-facturation de 100 euros net, une part fixe = 2,52 euros net x m² de la convention, une part variable = 0,075 Coût de la prestation, soit le montant annuel titré après chaque saison d'hiver= (F+PF+PV) avec :</p> <p>F, FORFAIT de gestion-suivi-facturation d'un montant de 100 € net PF, PART FIXE, Immobilisation = 0,75 € net X m² convention PV, PART VARIABLE, chutes de neige = 0,02 € net X m² convention X nombre euros net x m² de la convention x nombre de chutes de neige recensé sur la saison, l'ensemble multiplié par le coefficient de difficulté ;</p>		

CIMETIERE		
Fixation du prix de vente d'un emplacement au columbarium		
Délibération du 26 octobre 2006		Coût net en euros
Prix d'une case : concession 15 ans		700,00 €
Prix d'une case : concession 30 ans		800,00 €
Prix d'une case : concession 50 ans		950,00 €
Tarifs des concessions au cimetière et frais de sépulture		
Concessions (2m ²)	15 ans	260,00 €
Concessions (2m ²)	20 ans	685,00 €
Concessions (2m ²)	50 ans	1 025,00 €
Frais sépulture caveau		75,00 €
Frais sépulture autres		110,00 €
Exhumation		35,00 €
Caveaux 4 places		3 055,00 €
Caveaux 6 places		3 360,00 €
RESTAURATION SCOLAIRE		
le tarif unique applicable à compter du 1 ^{er} septembre 2018 par repas		5,00 €
le tarif pour un Projet d'Accueil Individualisé avec livraison		2,20 €

du repas par la famille		
GARDERIE PERISCOLAIRE - OUVERTE PENDANT LA SAISON HIVERNALE LE LUNDI, MARDI ET JEUDI, HORS VACANCES SCOLAIRES DE LA ZONE A		
<i>Délibération du CCAS 2017-19</i>		
CM du 16.05.2019 - Tarif de garderie vendredi de 13h30 à 16h-30		15€
Tarif de 16h30 à 17h30		2.50€
Tarif de 17h30 à 18h		1.00€
GESTION PAR REGIE TAXE DE SEJOUR ET PRODUITS DIVERS		
TARIF DU DROIT D'INSCRIPTION AU BOIS D'AFFOUAGE		
* bois affouage		7,50 €
* tarif menu produits forestiers		7,50 €
TARIF PHOTOCOPIES		
* Tarif photocopie A4		0,15 €
* Tarif photocopie A3		0,30 €
« LA FRUITIERE DU VILLARET » LOCATION - TARIFS		
Location exceptionnelle		
location salle + bar + cuisine week-end (ou 2 jours)		230,00 €
location salle + bar week-end (ou 2 jours)		160,00 €
location salle + bar journée (réunion, assemblée générale, séminaire)		96,00 €
location salle + bar + cuisine journée		160,00 €
location à la ½ journée		½ tarif
Location régulière		
location à l'heure de la salle		20,00 €
location à l'heure au-delà de 25 heures et 25 jours par année scolaire		15,00 €
Caution		
salle		250,00 €
salle + bar		500,00 €
salle + bar + cuisine		800,00 €
Chauffage		
Tarif du chauffage pendant la période hivernale (entre le 20 novembre et le 30 avril) / location		20,00 €
Ménage		
ménage (salle)		100,00 €
ménage (salle + bar)		150,00 €
ménage (salle + bar + cuisine)		200,00 €
La non restitution des clefs dès le lendemain de la location (le lundi matin pour une location le samedi et dimanche) est facturé		90,00 €
Lors de la restitution de la salle toute clef manquante sera facturée		60,00 €
TAXE DE SEJOUR		
TYPES ET CATEGORIE D'HEBERGEMENT	Tarifs applicables jusqu'au 31 décembre 2018	Tarifs applicables au 1er Janvier 2019

Palaces et établissements équivalents	2.20 €	2.20 €	
Hôtel de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,5€ 0,75€ 0,75€	1.50 €	
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,5€ 0,75€ 0,75€	1,50 €	
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.15€ 1.15€ 0.75€	1,16 €	
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.80€ 0.80€ 0.75€ 0.80€	0,80 €	
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, Villages de vacances 1,2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes	0,75 €	0,75 €	
Terrains de camping et terrains de caravanage 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement par tranche de 24 heures	0.50 €	0.50 €	
Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.22 €	0.22 €	
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air		4%	

APPARTEMENTS COMMUNAUX			Proposition Tarif A/B
	Tarif A	Tarif B	
Ecole Rosière T3 (65m2)	504,51 €	600 €	
La Brindze I (64m2)	OPAC (+- 510.69 €)	OPAC +- 510.69 €	
Les Terrasses T1 Bis (43m2)	450 €	600 €	
Les Terrasses T1 (31m2)	356,82 €	450 €	
Le Bec Rouge T3 (60m2)	500,00 €	600 €	
Pôle public T1 (31m2)	467,35 €	500 €	
Cinéma studio (18m2)	190,00 €	200 €	
Lycopode T3 (64m2)	750,00 €	750 €	
Merisiers n°4 (59m2)	OPAC (+- 510.69 €)	OPAC +- 510.69 €	
Merisiers n°11 (78m2)	OPAC (+-	OPAC +- 653.53 €	

	653.53 €		
Merisiers n°14 (30m2)	OPAC (+- 352.55 €)	500 €	
Merisiers n°25 (29m2)	OPAC (+- 318.42 €)	OPAC +-318.42 €	
Chanousia n°3 (20m2)	280,00 €	450,00 €	
Chanousia n°4 (20m2)	280,00 €	450,00 €	
Chanousia n°13 (20m2)	280,00 €	450,00 €	
Chanousia n°14 (20m2)	280,00 €	450,00 €	
Chanousia n°21 (20m2)	280,00 €	450,00 €	
Chanousia n°28 (20m2)	280,00 €	450,00 €	
Bouquetins B n°218 (18m2)	225,00€ / 280,00 €	450,00 €	

Les loyers sont révisables annuellement au 1er janvier selon l'indice de l'INSEE de référence des loyers (IRL).

Le changement de prix d'un loyer interviendra au changement de locataire.

Une caution est encaissée pour chaque appartement.

Suite à l'état des lieux sortant du locataire, la commune refacturera directement au locataire chaque ménage à refaire :

- STUDIO = 80€
- T1 / T1 bis/ T2 = 100€
- T3 = 120€

LOCAL/CAVE/GARAGE			
	Tarif A	Tarif B	
	11 €	25 €	Récupéré par ST
Garage sous les Services Techniques	50,45 €	50,45 €	
PRIX POUR EMPLACEMENT TAXI			
Taxe emplacement pour un taxi		50,00 €	
PRIX POUR EMPLACEMENT MARCHE FORAIN			
Hiver : sans abonnement le ml par jour		4.00€	
Hiver : avec abonnement le ml par jour		2.30€	
Eté : le ml par jour		1.50€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE le tarif pour la location d'un studio, d'un appartement, d'un garage ou d'une cave à partir du 1^{er} mars 2020 et immédiatement dans le cadre d'un changement de locataire. FIXE le tarif du montant « ménage » facturé si l'état des lieux sortant d'un appartement n'est pas satisfaisant. DIT que toutes dispositions antérieures portant sur les tarifs listés sont abrogées par la présente délibération.

Délibération n°2020_012 : FIN - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 – Budget Annexe « Service de l'eau » - approbation

Le Service des Eaux de Montvalezan ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019, avant le vote du budget 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, la régie peut, en vertu de l'article L1612-1 alinéa 3 du CGCT, autoriser Monsieur Le Maire de Montvalezan, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2019.

Délibération n°2020_013 : FIN – Compte de gestion 2019 – Budget principal - Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion du budget principal de l'année 2019 établi par le receveur municipal de Bourg St Maurice comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	5 130 307.92 €	9 799 392.89 €
Dépenses	7 120 439.27 €	7 512 396.04 €
Solde d'exécution	- 1 990 131.35 €	2 286 996.85 €

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte administratif de l'année 2019, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget principal.

Délibération n°2020_014 : FIN - Compte de gestion 2019 – Budget annexe « Gestion d'immeuble » - Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion du budget annexe « Gestion d'immeubles » de l'année 2019 établi par le receveur municipal de Bourg St Maurice, ci-après récapitulé :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	401 850.70 €	2 061 346.79 €
Dépenses	1 409 807.73 €	312 595.58 €
Solde d'exécution	- 1 007 957.03 €	1 748 751.21 €

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte administratif de l'année 2019, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion de l'année 2019 du budget annexe « Gestion d'Immeubles ».

Délibération n°2020_015 : FIN - Comptes de gestion 2019 - Budget Annexe « Service de l'eau » - Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion du budget annexe « Service de l'eau et assainissement » de l'année 2019 établis par le receveur municipal :

Budget annexe « Service de l'eau et de l'assainissement »

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	1 503 212,32	1 302 796,94
Dépenses	1 720 970,00	815 586,23
Résultats exercice	- 217 757,68	487 210,71

Solde d'exécution 269 453,03

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte administratif 2019, établis par le service comptable, le Maire propose d'approuver ces comptes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget annexe « Service de l'eau et de l'assainissement ».

Délibération n°2020_016 : FIN - Compte administratif 2019 – Budget principal – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif du budget principal de l'année 2019, établi par le service des finances de la commune. Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	7 512 396.04 €	9 799 392.89 €	2 286 996.85 €
Investissement	7 120 439.27 €	5 130 307.92 €	- 1 990 131.35 €

Monsieur le Maire quitte la salle le temps du vote.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte de gestion de l'année 2019, établi par les services du receveur municipal et approuvé par la délibération précédente du conseil, il est proposé d'approuver le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2019 du budget principal.

Délibération n°2020_017 : FIN - Compte administratif 2019 – Budget annexe « Gestion d'immeubles » - Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif du budget annexe « Gestion d'immeubles » de l'année 2019, établi par le service des finances de la commune. Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	312 595.58 €	2 061 346.79 €	1 748 751.21 €
Investissement	1 409 807.73 €	401 850.70 €	- 1 007 957.03 €

Monsieur le Maire quitte la salle le temps du vote.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte de gestion de l'année 2019, établi par les services du receveur municipal et approuvé par la délibération précédente du conseil, il est proposé d'approuver le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif de l'année 2019 du budget annexe « Gestion d'Immeubles ».

Délibération n°2020_018 : FIN - Compte administratif 2019 - Budget Annexe « Service de l'eau » - Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les comptes administratifs 2018 des budget annexe, « Service de l'eau et de l'assainissement », établis par le service comptable.

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	815 586,23	1 302 796,94	487 210,71
Investissement	1720 970,00	1 503 212,32	- 217 757,68
Résultat de l'exercice			269 453,03

Le Maire quitte la salle le temps du vote.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux des comptes de gestion 2019, établis par les services du receveur municipal et approuvés par la délibération précédente du conseil, il est proposé d'approuver ces comptes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif 2019 du budget annexe « Service de l'eau et de l'assainissement ».

Délibération n°2020_019 : FIN - Affectation du résultat 2019 – Budget Principal – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, les résultats d'exécution du budget principal, récapitulé ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement
Reports 2018	- 808 853.84 €	3 946 632.94 €
Affectation obligatoire à l'article 1068-Excédent de fonctionnement capitalisés de 2019		- 1 432 029.48 €
Résultat 2019	- 1 990 131.35 €	2 286 996.85 €
Résultats cumulés de 2019 à affecter	- 2 798 985.19 €	4 801 600.31 €

Monsieur Le Maire propose l'affectation du résultat comme suit :

Affectation de résultats

	Investissement	Fonctionnement
Résultats à affecter	- 2 798 985.19 €	4 801 600.31 €
Affectation obligatoire à l'article 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés de 2020, soit :		
<input type="checkbox"/> > Déficit d'investissement reporté : <u>-2 798 985.19 €</u>		- <u>4 108 475.96 €</u>
<input type="checkbox"/> > Reste à Réaliser 2019 : <u>D -2 483 496.11 €</u> <u>R 1 174 005.34 €</u>		
Résultat à reporter au Budget primitif 2020	- 2 798 985.19 €	693 124.35 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation du résultat du budget principal en intégrant les « Restes à réaliser 2019 ».

Délibération n°2020_020 : FIN - Affectation du résultat 2019 – Budget annexe « Gestion d'immeubles » - Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, les résultats d'exécution du budget annexe « Gestion d'immeubles », récapitulé ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement
Reports 2018	- 264 257.87 €	444 715.88 €
Affectation obligatoire à l'Article 1068-Excédent de fonctionnement capitalisés de 2018, soit :		
<input checked="" type="checkbox"/> > Déficit d'investissement reporté :		- 399 892.70 €
- 264 257.87 €		
<input type="checkbox"/> > Reste à Réaliser de 2018 :		
- 135 634.83 €		
Résultat 2019	- 1 007 957.03 €	1 748 751.21 €

Résultats cumulés à reporter de 2019	- 1 272 214.90 €	1 793 574.39 €
---	-------------------------	-----------------------

Monsieur Le Maire propose l'affectation du résultat comme suit :

Affectation de résultats

	Investissement	Fonctionnement
Résultats à affecter	- 1 272 214.90 €	1 793 574.39 €
Affectation obligatoire à l'article 1068- Excédents de fonctionnement capitalisés de 2019, soit :		- 1 718 420.83 €
<input type="checkbox"/> >Déficit d'investissement reporté :		
- 1 272 214.90 €		
<input type="checkbox"/> >Reste à Réaliser de 2019 :		
- 446 205.93 €		
Résultat à reporter au Budget primitif de 2020	- 1 272 214.90 €	75 153.56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la reprise du résultat du budget annexe « Gestion d'immeubles » en intégrant les « Restes à réaliser 2019 ».

Délibération n°2020_021 : FIN - Affectation de résultat 2019 – Budget Annexe « Service de l'eau » - Approbation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe « Service de l'eau et de l'assainissement » en intégrant les « Restes à réaliser 2019 » comme suit :

	Montant
<u>RESULTAT DE CLOTURE 2018</u>	
RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT	487 210,71 €
- Résultat de l'exercice	
- Résultat antérieur reporté	266 265,67 €
Résultat à affecter	753 476,38 €
RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde de clôture investissement	- 270 411,02 €
RESTES A REALISER 2019	- 41 584,80 €
Besoin de financement	311 995,82 € €
<u>AFFECTATION</u>	
MONTANT A AFFECTER	753 476,38 €
<u>Affectation complémentaire à la section d'investissement Compte 1068)</u>	311 995,82 €
<u>Résultat de fonctionnement Reporté (R002)</u>	441 480,57 €

Délibération n°2020_022 : FIN - Subventions 2020 aux associations et/ou organismes de droit public et/ou privé

Les demandes de subventions des associations et/ou organismes de droit public et/ou privé ont été étudiées lors des réunions Maire-Adjointes et des commissions finances dédiées étendues à tous les membres du Conseil municipal. Il est proposé d'attribuer les montants suivants, dans un souci de contrôle des dépenses publiques :

Associations	Proposition 2020
Association du Petit Saint Bernard	160.00 €
Hockey Club	3 000.00 €
USM / Section Free style	30 000.00 €
Club de Golf de la Rosière	2 200.00 €
Groupe Folklorique Les Frontières	800.00 €
Association le Sou des Ecoles	1 000.00 €
Comité des fêtes La Rosière de Montvalezan	2 500.00 €
Roc N Roz - Mur Escalade	1 500.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS - Article 6574	41 160.00 €
CCAS - Article 657362	75 000.00 €
LGI - Article 67441	327 361.05 €
EPIC - Article 657364	835 000.00 €
TOTAL SUBVENTIONS	1 178 187.72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE les subventions conformément aux propositions ci-dessus ; DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document découlant des présentes, notamment les conventions d'objectifs et de financement.

Délibération n°2020_023 : FIN - Taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition pour l'année 2020, avec une augmentation linéaire 0% sur l'ensemble des taux :

TAXE LOCALES	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	18.19%	18.55%	18.55%	18.55%	18.55%
Taxe foncière bâtie	19.37%	19.76%	19.76%	19.76%	19.76%
Taxe foncière non bâtie	152.91%	155.97%	155.97%	155.97%	155.97%
Cotisation foncière des entreprises	34.54%	35.23%	35.23%	35.23%	35.23%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE les taux tels que présentés dans le tableau ci-dessus, DIT que les taux votés seront notifiés, conformément aux règles en vigueur, par transmission de l'état n°1259, aux services de l'Etat.

Délibération n°2020_024 : FIN - Budget primitif 2020 – Budget principal – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif du budget principal de la commune pour l'année 2020 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	6 017 577.06 €	5 918 833.07 €
RESULTAT 2019 REPORTE 002		693 124.35 €
<u>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</u>	6 017 577.06 €	6 611 957.42 €
INVESTISSEMENT	1 962 578.50 €	6 071 054.46 €
RESTES A REALISER 2019	2 483 496.11 €	1 174 005.34 €

RESULTAT 2019 REPORTE 001	2 798 985.19 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	7 245 059.80 €	7 245 059.80 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2020	13 262 636.86 €	13 857 017.22 €

Le Conseil Municipal décide d'ajouter 286 000 € TTC d'investissement répartis comme suit :

L'achèvement de l'aménagement du practice = 110 000 € TTC (LGI)

et l'acquisition d'une chargeuse = 176 000 € TTC (Principal)

Le budget primitif 2020 définitif s'établit in fine comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	6 294 310.39 €	5 918 833.07 €
RESULTAT 2019 REPORTE 002		693 124.35 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	6 294 310.39 €	6 611 957.42 €
INVESTISSEMENT	2 138 978.50 €	6 247 454.46 €
RESTES A REALISER 2019	2 483 496.11 €	1 174 005.34 €
RESULTAT 2019 REPORTE 001	2 798 985.19 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	7 421 459.80 €	7 421 459.80 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2020	13 715 770.19 €	14 33 417.22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le budget principal en suréquilibre après reprise des résultats définitifs.

Délibération n°2020_025 : FIN - Budget primitif 2020 – Budget annexe « Gestion d'immeubles »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif du budget annexe « Gestion d'immeubles », comme suit et sort de la salle.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	618 681.28 €	543 527.72 €
RESULTAT 2019 REPORTE 002		75 153.56 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	618 681.28 €	618 681.28 €
INVESTISSEMENT	298 606.98 €	2 017 027.81 €
RESTES A REALISER 2019	446 205.93 €	
RESULTAT 2019 REPORTE 001	1 272 214.90 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 017 027.81 €	2 017 027.81 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2020	2 635 709.09 €	2 635 709.09 €

Le Conseil Municipal décide d'ajouter 110 000 € TTC à l'investissement pour l'achèvement de l'aménagement du practice.

Le budget primitif 2020 définitif s'établit in fine comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	719 014.61 €	643 861.05 €

RESULTAT 2019 REPORTE 002		75 153.56 €
<u>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</u>	719 014.61 €	719 014.61 €
INVESTISSEMENT	398 940.31 €	2 117 361.14 €
RESTES A REALISER 2019	446 205.93 €	
RESULTAT 2019 REPORTE 001	1 272 214.90 €	
<u>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	2 117 361.14 €	2 117 361.14 €
<u>TOTAL BUDGET PRIMITIF 2020</u>	2 836 375.75 €	2 836 375.75 €

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et recettes après reprise des résultats définitifs ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget annexe « Gestion d'immeubles » après reprise des résultats définitifs.

Délibération n°2020_026 : FIN - Budget primitif 2020 – Budget annexe « Service des eaux » - Approbation

Le Maire présente le projet de budget annexe « eau et assainissement » élaboré par le service des eaux et assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget annexe « eau et assainissement » après reprise des résultats définitifs.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 534 607,35	1 093 126,78
RESULTAT 2019		
REPORTE		441 480,57
<u>TOTAL FONCTIONNEMENT</u>	1 534 607,35	1 534 607,35
INVESTISSEMENT	1 138 117,90	1 450 113,72
RAR 2019	41 584,80	
RESULTAT 2019	270 411,02	
<u>TOTAL INVESTISSEMENT</u>	1 450 113,72	1 450 113,72
<u>TOTAL BUDGET</u>	2 984 721,07	2 984 721,07

2. URBANISME FONCIER

Délibération n°2020_027 : URBA – DUVAL Développement / ODALYS – Ecrin Blanc - compromis de vente – Avenant n°1

Par délibération du 16 mai 2018, le conseil municipal a approuvé la cession de parcelles communales au groupe DUVAL Développement Auvergne Rhône Alpes, pour une opération de construction d'un ressort composé d'un hôtel et d'une résidence de tourisme dans le quartier de l'Averne Nord aux Eucherts.

Le compromis de vente a été signé le 27 novembre 2018.

Afin de permettre la rectification des délais prévus dans ledit compromis, notamment ceux relatifs à l'approbation de la modification du PLU, il convient de modifier les conditions suivantes du compromis, conformément au projet ci-joint.

Prorogation des délais pour les points suivants :

- Le dépôt de l'autorisation de défrichement reporté au 15 octobre 2019
- L'approbation de la modification du PLU reportée au 31 août 2020
- Le dépôt du dossier loi sur l'eau reporté au 30 décembre 2020
- La désaffectation effective reportée au 30 mars 2022
- La réitération authentique de l'avant contrat reportée au 30 avril 2022

La renonciation par le vendeur à récupérer sa pleine et entière liberté à ce jour et malgré un retard de dépôt, compte tenu de la prorogation des délais, objets des présentes.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant au compromis de vente pour la prorogation des délais sus-énoncés avec le groupe Duval Développement Auvergne Rhone Alpes ou tout représentant qui s'y substituerait dans les mêmes conditions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-21 ;

VU le Code du tourisme, notamment l'article L 342-1 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 16 mai 2018 approuvant la cession de parcelles communales et la convention montagne ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le projet d'avenant au compromis de vente du terrain au promoteur Duval Développement ou son représentant pour une opération immobilière sur l'Averne Nord, dont les principaux éléments sont la prorogation des délais relatifs aux éléments énoncés ci-dessus. AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant au compromis de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces correspondantes et découlant des présentes, notamment l'acte notarié.

Délibération n°2020_028 : Les Eucherts – cession foncière – Hervé Possoz

Arlette Noir et Hervé Possoz quitte la salle.

Monsieur le Maire propose que la Commune cède une partie de la parcelle A 1515 située en zone As et U pour une petite partie et d'une superficie totale de 3599m² appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter la cession foncière d'une partie de cette parcelle telle que proposée sur le plan ci-annexé et d'approximativement 180m², les frais de notaires et de géomètre seront entièrement pris en charge par l'acquéreur qui a sollicité cette cession.

L'emprise concernée sera cédée au prix suivant :

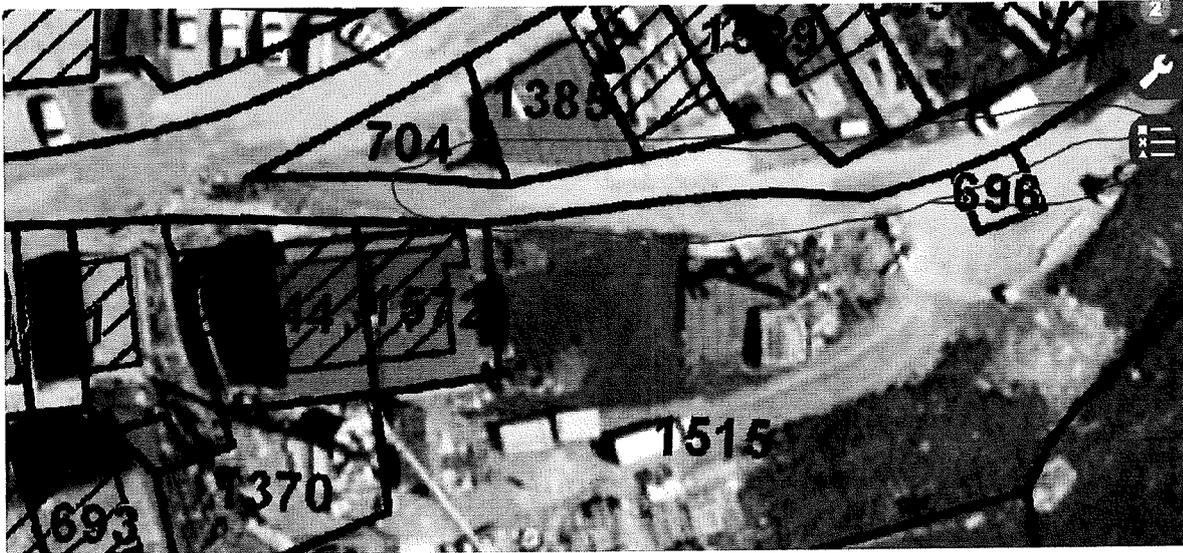
- 200€/m² pour les zones U
- 10€/m² pour les zones As

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2012-0138 du 27 novembre 2012 fixant les prix de cession/acquisition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle cadastrée A 1515 aux Eucherts à Hervé POSSOZ, APPROUVE les conditions de l'échange citées ci-dessus, AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document correspondant et découlant de la présente.

Discussion : prévoir d'engager la régularisation de la route



Délibération n°2020_029 : FON - Occupation du domaine public – SNOWSHOW - Fixation de la redevance

La commune, en accord avec l'Office de Tourisme, accueille favorablement la demande de l'association SNOWSHOW d'organiser une semaine d'activité sur la station de la Rosière. Cet événement sera organisé par SNOWSHOW eux-mêmes qui mettront en place les installations nécessaires à deux concerts et à des « silent disco ».

Le terrain de l'opération est situé sur le parking entrée de station, à l'emplacement du parking du bas. L'espace mis à disposition pour le projet est d'approximativement 1000m².

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de valider la redevance d'occupation du domaine public, basée sur les tarifs appliqués aux commerçants pour leur terrasses, à savoir 25€/m²/saison soit 1.315€/m²/semaine. Pour une surface de 1000m², la redevance proposée est de 1315€ pour la semaine.

Le titulaire de cette autorisation d'occupation du domaine public aura à sa charge les coûts liés à ses besoins énergétiques et le respect des conditions de sécurité obligatoires dans le cadre de son activité, c'est-à-dire la mise à disposition d'agents de sécurité sur la station et autour du site occupé.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment ses articles L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu la demande de l'association SNOWSHOW soutenue par l'office du tourisme,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales peuvent délivrer sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire ; que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

CONSIDERANT qu'il ne confère pas de droits réels à l'occupant et son soumis au paiement d'une redevance ;

CONSIDERANT les pouvoirs de police de conservation du domaine public du Maire.

Il est proposé de fixer la redevance annuelle pour l'occupation de cette superficie aux montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'occupation du domaine public pendant la semaine du 21 au 28 mars 2020 par l'association SNOWSHOW, VALIDE le montant de la redevance à 1315€ pour cette occupation, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

3. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Délibération n°2020_030 : DST - Avenants des travaux pour la rénovation – extension de l'école de la Rosière – Approbation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les marchés de travaux signés le 10 décembre 2018 pour les travaux de rénovation – extension de l'école de la Rosière.

Pour les lots 5A et 5B les marchés ont été signés le 5 août 2019 suite au retrait de l'entreprise Albert et Rattin le 12 juillet 2019.

Lors de la construction il s'est avéré que des modifications étaient nécessaires. Ces travaux entraînent des moins-values ou des plus-values.

Le montant TTC initial des marchés est de 1 629 934,03 euros.

Le montant TTC des avenants connus à ce jour est de – 10 516,73 euros.

Le montant TTC des marchés est de 1 619 417,30 euros

A NOTER, 5 lots restent en attente de décompte général définitif.

Ces modifications ont été présentées par le Maître d'Œuvre et approuvées lors de la réunion de la commission travaux du 21 janvier 2020.

Monsieur le Maire présente les modifications au Conseil Municipal.

Lot	Désignation	Entreprise	Marché initial TTC	Avenant TTC	Montant marché TTC
00	Désamiantage	RTP	17 994,00	0,00	17 994,00
1A	Déconstruction	EBTP	70 097,33	2 662,49	72 759,82
1B	Terrassement - Gros œuvre - VRD	EBTP	422 400,00	en attente	
02	Charpente - Couverture - Zinguerie - Bardage	Everest Charpente	174 000,00	en attente	
03	Menuiseries extérieures bois - Occultation	Menuiserie Savoisiennne	85 449,91	-11 308,37	74 141,54
04	Menuiseries intérieures	Menuiserie Savoisiennne	134 382,47	-11 362,72	123 019,75
05A	Cloisons - Doublage - Plafonds	Bener	176 618,03	5 424,00	182 042,03
05B	Peintures	Bener	66 017,70	0,00	66 017,70
06	Carrelage - Faïences	A Tous Carreaux	36 217,07	-1 726,45	34 490,62
07	Revêtement sols souples collés	Iser'Sol	59 760,00	6 475,99	53 284,01
08	Façades	Yasar	42 000,00	en attente	
09	Plomberie - Chauffage - VMC	Ravoire	209 362,98	en attente	
10	Electricité - Courants faibles	Firmelec	94 642,04	en attente	
11	Serrurerie	Ferraris Marcel	11 016,50	-681,67	10 334,83
12	Elevateur	Ermhes	29 976,00	0,00	29 976,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les avenants concernant les travaux de rénovation – extension de l'école de la Rosière.

Délibération n°2020_031 : DST - Avenants des travaux pour l'extension de la Maison du Ski – Approbation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les marchés de travaux signés le 14 mai 2019 pour les travaux d'extension de la Maison du Ski

Pour le lot 1 le marché a été signé le 7 mai 2019

Pour le lot 6 le marché a été signé le 26 juillet 2019

Lors de la construction il s'est avéré que des modifications étaient nécessaires. Ces travaux entraînent des moins-values ou des plus-values.

Le montant TTC initial des marchés est de 1 571 314,46 euros

Le montant TTC des avenants connus à ce jour est de 57 743,09 euros

Le montant TTC des marchés est donc de 1 629 057,55 euros

Ces modifications ont été présentées par le Maître d'Œuvre et approuvées lors de la réunion de la commission travaux du 21 janvier 2020.

A NOTER, 1 lot en attente d'établissement du décompte général définitif.

Monsieur le Maire présente les modifications au Conseil Municipal.

Lot	Désignation	Entreprise	Marché initial TTC	Avenant TTC	Montant marché TTC
1	Terrassement - VRD	Boch	98 339,15	26 400,00	124 739,15
2	Gros œuvre	BTTP	607 291,20	9 905,68	617 196,88
3	Enduits extérieurs	Yasar	32 400,00	0,00	32 400,00
4	Etanchéité	APC Etanch	67 346,87	3 592,80	70 939,67
5	Charpente - Couverture - Zinguerie	Everest Charpente	112 608,18	2 731,20	115 339,38
6	Menuiseries extérieures	Everest Charpente	121 065,6	en attente	
7	Menuiseries intérieures	Favier menuiserie	18 363,30	1 844,40	20 207,70
8	Serrurerie	Chartreuse Métal	37 972,20	7 358,40	45 330,60
9	Plâtrerie - Peinture - Faux plafonds	Revolta	48 000,00	-6 083,56	41 916,44
10	Courants forts - Courants faibles	Firmelec	56 002,13	10 722,17	66 724,30
11	Ventilation - Plomberie - Sanitaire	Ferrard	62 400,00	1 272,00	63 672,00
12	Chape - Carrelage - Faïence	Sogreca	40 800,00	0,00	40 800,00
13	Sols collés	Iser'Sol	11 925,83	0,00	11 925,83
14	Escalier mécanique	Schindler	256 800,00	0,00	256 800,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les avenants concernant les travaux d'extension de la Maison du Ski.

4. QUESTIONS DIVERSES

Tour de Table

Discussions autour du bilan du mandat municipal – forte activité et nombreux dossiers conduits – remerciements de Monsieur le Maire adressé aux élus pour leur engagement et le temps consacré sur l'ensemble du mandat – remerciements aux services de la collectivité

Fin de séance à 21h30

Le secrétaire de séance
Laurent Hanicotte

Le Maire,
Jean-Claude BASSARD



